

Délibération n°2023-03-17b1

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.5.6

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Demande de subventions : département de la Corrèze - Aménagement des pistes de l'aérodrome de Thalamy

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	57
Pouvoirs	14
Votants	71

L'an deux mille vingt-trois, le 27 juin, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 19 juin 2023 par monsieur Pierre Chevalier, président, s'est réuni à Ussel.

Aline Chevalier est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- Élus ayant donné pouvoir :

Arfeuillère Christophe	à	Pierre Chevalier	Junisson Mady	à	Martine Pannetier
Barbe Gilles	à	Michèle Valibus	Lacrocq Michel	à	Marc Bujon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Aurélié Gibouret-Lambert	Mazière Daniel	à	Philippe Roche
Briquet Isabelle	à	Daniel Delpy	Pelat Philippe	à	Maryse Badia
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Cornelissen Tony	à	Marilou Padilla-Ratelade	Peyraud Serge	à	Daniel Joly
Granet Henri	à	Laurence Boyer	Ribeiro Sophie	à	Jean-Marc Sauviat

- Élus excusés :

Arnaud Gérard ; Bauvy Claude ; Bézanger Joël ; Bivert Frédéric ; Bredèche Robert (représenté) ; Calla Tony ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Cornelissen Jacqueline ; Couderc Daniel ; Coulaud Danielle ; Coutaud Pierre ; Devallière Sébastien ; Escurat Daniel (représenté) ; Fonfrede Alain ; Galland Baptiste ; Gruat Xavier ; Jouve Nicolas ; Jouve Patrick ; Juillard Patrice ; Le Royer Sandrine ; Mouty Samuel ; Nirelli Catherine ; Parrain Céline ; Peyrat Nathalie ; Peyraud Stéphane ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Repezza Guillaume ; Ronceray Pascal ; Rougerie Christine ; Saugerat Michel (représenté) ; Vignal Isabelle.

Vu la délibération de Haute-Corrèze Communauté en date du 6 avril 2023 autorisant le Président à signer le Contrat de Cohésion des Territoires pour la période 2023-2025 à intervenir entre le Département de la Corrèze et Haute-Corrèze Communauté ;

Vu la délibération de l'assemblée plénière du Département de la Corrèze en date du 7 avril 2023,

Le Président rappelle que le 7 avril 2023, Haute-Corrèze Communauté et le Département de la Corrèze ont signé une nouvelle phase de contractualisation pour 2023-2025 afin de mieux adapter les projets au contexte économique actuel. Un tableau récapitulatif des projets pré-fléchés a été identifié selon les priorités et leurs avancées.

Concernant les projets identifiés afin de pouvoir en bénéficier, il propose le plan de financements suivant pour **l'aménagement des pistes de l'aérodrome de Thalamy**.

Depuis le 1^{er} janvier 2019, Haute-Corrèze Communauté est compétent pour l'aérodrome d'Ussel-Thalamy au titre du transfert de compétences entre la collectivité et le SYMA A89.

L'état des pistes entraîne des problématiques d'obstacles. Des travaux (pour boucher des fissures importantes et pour décaler la piste en herbe) sont indispensables pour permettre à l'aérodrome de rester ouvert à la circulation aérienne publique.

L'objet de l'opération consiste :

- Au décalage de la piste en herbe avec des bandes latérales béton de 6m x 1,2m espacées d'environ 200 m ;
- A boucher les fissures les plus importantes, aujourd'hui fleuries, tant sur la piste que sur le poste de stationnement et sur le taxiway.

Le montant du projet est de **38 111.59 € HT**.

Ce projet étant inscrit au Contrat de Cohésion des Territoires 2023-2025, le Département de la Corrèze est donc sollicité pour l'attribution d'une subvention de **7 622.32 €**.

Le plan de financement prévisionnel se présente ainsi :

Financement	Montant H.T. de la subvention	Taux
Département	7 622.32 €	20.00 %
Participation du demandeur : autofinancement	30 489.27 €	80.00 %
TOTAL	38 111.59 €	100.00 %

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le plan de financement du projet d'aménagement à l'aérodrome de Thalamy ;
- **DEMANDE** au Président du Conseil Départemental de la Corrèze l'octroi d'une subvention d'un montant de **7 622.32 €** au titre Contrat de Cohésion des Territoire 2023-2025 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

Délibération n°2023-03-17b1

Envoyé en préfecture le 05/07/2023

Reçu en préfecture le 05/07/2023

Publié le




ID : 019-200066744-20230627-20230317B1-DE

A l'unanimité	
Votants	71
Pour	71
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,**Délibération certifiée exécutoire après réception de la
sous-préfecture,****À Ussel, le 27 juin 2023**Le président,
Pierre Chevalier

Délibération n°2023-03-17b1



Envoyé en préfecture le 05/07/2023 2023 -
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le 
ID : 019-200066744-20230627-20230317B1-DE

